

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2012**

**2012 DPVI 83** Subventions (38.500 euros) à 7 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Porte Montmartre Porte Clignancourt (18e) dans le cadre de la Région.

**Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la politique de la Ville sur le 18e arrondissement et lui demande l'autorisation de signer des conventions correspondantes ;

Vu la délibération du Conseil de Paris votée le 30 septembre 2008 approuvant la signature d'une convention entre la Ville de Paris et le Conseil Régional d'Ile de France.

Vu la délibération CR 30-07 adoptée le 13 mars 2007 modifiée par la délibération CR 71-08 du 26 juin 2008 régissant les interventions de la Région en matière de Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à l'association Oasis 18 (9522 / D06307 / 2012-05321), pour une action intitulée l'oasis du quartier.

Article 2 : Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Résonances (604 / D05630 / 2012-05322), pour des ateliers de pratique artistique. M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention globale de 12.000 euros est attribuée à l'association Le Petit Ney (10506 / D09024), 10 avenue de la Porte de Montmartre (18e), pour un espace culturel de proximité (7.000 euros / 2012-05326) et un pôle vie de quartier (5.000 euros / 2012-05328). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Au Rendez-vous des Seniors (15386 / X06629 / 2012-05329), pour des actions intergénérationnelles.

Article 5 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association La Sierra Prod (8462 / X08749 / 2012-05329), pour une action intitulée le temps du chantier.

Article 6 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Ma Plume Est A Vous (15387 / X00684 / 2012-05331), pour une médiation sociale. M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 7 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Générale des Familles du 17e (AGF 17) (1541 / X02410 / 2012-05332), pour un parcours personnalisé vers l'emploi.

Article 8 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 38.500 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15006 "Provision pour subventions de fonctionnement et versement de subventions régionales", du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.